

REGISTRE DES ACTIONS NOMINATIVES (SA) – NOTE EXPLICATIVE

Titre

Inscrire la raison sociale de la société.

Nom du propriétaire ou de l'usufruitier

Lorsque le propriétaire ou l'usufruitier est une personne morale, inscrire sa raison sociale complète. Il est conseillé d'inscrire également le numéro d'identification de la société, soit le numéro IDE pour les sociétés suisses (CHE-...) ou le numéro d'identification pour les sociétés non suisses, pour autant qu'un tel numéro existe.

Lorsque le propriétaire ou l'usufruitier est une personne physique, inscrire ses nom(s) et prénom(s) complets.

Adresse

Inscrire l'adresse complète du propriétaire ou de l'usufruitier et son pays lorsque celui-ci n'est pas la Suisse. Une adresse e-mail est également recommandée, dans la mesure du possible.

Nombre d'actions

Inscrire le nombre d'actions détenues par le propriétaire ou l'usufruitier.

Pièce(s) justificative(s)

Nommer et décrire les raisons qui sont à la base de l'acquisition de la propriété des actions ou d'un usufruit sur les actions, ainsi que les documents justifiant l'acquisition ou l'usufruit. Il peut s'agir par exemple d'un contrat de vente, d'une acquisition par succession (héritage), d'une donation, etc. Dans tous les cas, il est impératif de pouvoir démontrer avec certitude le droit de propriété ou d'usufruit sur les actions.

La loi oblige par ailleurs à conserver les pièces justificatives dix ans après la radiation du propriétaire ou de l'usufruitier du registre des actions.

Date de l'inscription

Inscrire la date à laquelle l'inscription est effectuée dans le registre.

Pied de page

Inscrire la raison sociale de la société, puis la date de la dernière entrée dans le registre.